



## Indécosa, c'est quoi ?

InDéCoSa-Cgt est l'association d'INformation et de DÉfense du COnsommateur SALarié, en activité, privés d'emplois ou retraités.

Créée par la Cgt, nous protégeons les salariés par là où ils sont encore les plus vulnérables, leurs dépenses de consommation.

Organisateurs de permanences, nos militants aident les salariés à défendre leurs intérêts individuels face aux puissants grands groupes commerciaux ou aux professionnels peu scrupuleux.

Au delà des intérêts individuels des salariés, Indécosa-Cgt s'investit beaucoup dans les différentes instances de la consommation afin de faire avancer leur intérêt collectif.

Son champ d'action est très vaste puisqu'il englobe des problèmes tels que les transports, le logement, les prix, les assurances, les achats de biens de consommation, les banques, le crédit, le démarchage à domicile, l'enseignement, les jeux, les loteries, la justice, les vacances, les rapports avec les services publics, le surendettement, la défense des « exclus » ...

Pour pouvoir intervenir efficacement dans tous ces domaines, Indécosa appelle les salariés à la soutenir par tous les moyens dont ils disposent, que ce soit financièrement pour ceux qui le peuvent ou par leur action sur le terrain.

Pour tout soutien ou adhésion, contactez :

### INDECOSA-CGT

263, rue de Paris Case 1-1  
93516 MONTREUIL CEDEX  
Tél. : 01 48 18 84 26  
Fax : 01 48 18 84 82  
Mail : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr)

*Vous serez réorienté vers l'Union départementale dont vous dépendez, qui vous renseignera.*

## PRÉCARITÉ:

# Le CPE donne des ailes aux bailleurs privés !

### Le « mythe » du locataire jetable.

Prenant prétexte des dispositions du CPE, l'Union Nationale de la Propriété Immobilière souhaite une modification des contrats de bail et les transformer en période probatoire de deux ans. Ainsi entre le 9ème et le 21ème mois, il pourrait, moyennant un préavis de trois mois, mettre à la porte un locataire sans motif préalable. Bien que l'U.N.P.I se défende de calquer la situation précaire du jeune en CPE sur celui de son logement, force est de constater que, en pareille circonstance, la ficelle est trop grosse.

### Un droit fondamental bafoué.

L'INDECOSA-CGT, l'association de défense des consommateurs de la CGT dénonce cette initiative qui remet en cause un des principes fondamentaux de notre pays, celui du droit au logement. Nous pensons également que c'est une volonté délibérée de remettre en cause la législation sur les expulsions locatives. En effet, en instaurant une période précaire de deux ans, chaque année avant la période hivernale, le propriétaire pourrait se débarrasser légalement des personnes les moins intéressantes pour lui. De plus, comment obtenir, en pareille circonstance, un crédit à la consommation en cumulant un contrat de travail et un domicile précaire

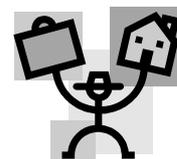
### Des propositions concrètes.

Pour INDECOSA, il faut mettre en place une véritable politique du logement qui renforce les droits des locataires, notamment en cas de perte d'emploi ou d'accident de la vie. Pour cela, il faut mettre à contribution les employeurs qui, en cas de licenciement, devraient indépendamment de l'indemnité perçue prendre en charge le loyer ou le crédit immobilier du salarié jusqu'à ce qu'il retrouve un emploi ou une situation stable. De plus, il faut interdire les expulsions directes sans relogement préalable et cela durant toute l'année.

### PÉTITION ADRESSÉE À MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE.

**Je soutiens l'action d'INDECOSA-CGT et exige la prise en compte des revendications !**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....



*A retourner à votre association INDECOSA locale.*